

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2025**



Le dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du douze septembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

**BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno,
GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ
Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT
Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie,
PEYTHIEU Véronique**

Absent excusé : 1

Mme DA SILVA Jacinthe

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procuration(s) : 1

Mme DA SILVA Jacinthe à M. BINET Denis

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	16
Nombre de procurations	:	1
Nombre de votants	:	17

Est élue secrétaire de séance Madame Nathalie MAIRY

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence
de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative n°3 – Budget Ville
 Location de l'hôtel du commerce
 Encaissement d'un chèque
 Renouvellement du parc informatique de la Mairie
 Achat de cartes cadeaux pour les collégiens

TRAVAUX

Divers travaux de voirie et d'assainissement 2025

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Examen rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL X-DEMAT
 Autorisation d'installation de caméras aux stands de Tir

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochains conseils municipaux

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 89-2025 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00
	8 500,00		8 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-1 820,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	1 000,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	20,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00		
	0,00		
Total Dépenses	8 500,00	Total Recettes	8 500,00

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N° 90-2025 : LOCATION DE L'HOTEL DU COMMERCE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteurs : M. Le Maire et Brice FAUVARQUE

Par la délibération n°80-2025 du 24 juillet 2025, le conseil municipal décidait de confier la gestion de l'hôtel du commerce à **M. Marwan FARAGALLA**,

Vu les discussions avec le gérant,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

* de modifier le montant du loyer et de fixer à **1 000€/mois**, dont le 1^{er} loyer sera perçu après la réalisation des travaux.

* de désigner l'étude de Maître FILAINE – 08230 ROCROI pour la rédaction du bail commercial correspondant.

DELIBERATION N° 91-2025 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant de **TOTAL ENERGIE**, d'un montant de **46,51 €** relatif au remboursement d'un excédent de versement sur une facture.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 92-2025 : RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la consultation organisée et les offres reçues, à savoir :

- DIGITALIANCE – 51350 CORMONTREUIL
- MGC – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- FLOQUET – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- OCI – 51100 REIMS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de la société **FLOQUET – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES** pour un montant de **15 410,47 € HT** pour le renouvellement du parc informatique de la mairie.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 93-2025 : ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LES COLLEGIENS

Votants : 17
 Voir ci contre
 Pour :
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteurs : Candy GALLET et Brice FAUVARQUE

Considérant que la commune souhaite récompenser les collégiens ayant obtenu le brevet des collèges,

Considérant que 30 élèves ont réussi l'examen en juillet 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide d'offrir une carte cadeau aux collégiens du collège de Rrocroi pour l'obtention du diplôme national du brevet d'un montant de 30 €.

Résultat du vote :

- 13 voix (dont 1 procuration) pour la somme de 30 €
- 4 voix (*Muriel DURBEQC, Karine LEBLANC, Nathalie MAIRY et Véronique PEYTHIEU*) pour la somme de 20 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 94-2025 : DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu la consultation lancée et les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et l'avis de la commission consultative,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise BRION TP – 08260 AUILLERS LES FORGES, pour un montant de **77 523,00 € HT**, pour les divers travaux de voirie et d'assainissement 2025.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 95-2025 : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL X-DEMAT

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 96-2025 : AUTORISATION D'INSTALLATION DE CAMERAS AUX STANDS DE TIR

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la demande de l'association « Les tireurs de l'étoile » qui souhaite obtenir l'autorisation d'installer des caméras aux stands de tir.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'association « Les tireurs de l'étoile », à installer, à ses frais, des caméras afin de sécuriser les lieux et le matériel, sauf réserve de l'obtention des autorisations et habilitations délivrées par les services compétents.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
21/07/2025	Remplacement soupape chaudière murale complexe sportif	IDEX	251.16 €
28/07/2025	Matériel pour la balayeuse	EASY VOIRIE	246.76 €
29/07/2025	Porte d'entrée local pèlerin	PANNEL	3 138.56 €
29/07/2025	Matériel pour débroussailleuses	AGRIZONE	415.34 €
29/07/2025	Fourniture gravillons pour cimetière	DENYS SAS	508.50 €
31/07/2025	Chlorure ferrique station épuration	VEOLIA	2 292.00 €
31/07/2025	Rédaction mémoire affaire LEFEVRE	AVOCATS RICHER ASSOCIES	1 188.00 €
22/08/2025	Achat verrous salles du Tir Caserne Marguenat	FOUSSIER	373.97 €
22/08/2025	Achat cylindres salles du Tir Caserne Marguenat	FOUSSIER	319.02 €
05/09/2025	Location nacelle enlèvement des suspensions	SVLM	1 320.00 €
05/09/2025	Location nacelle installation des illuminations	SVLM	897.60 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 16 octobre 2025

Jeudi 27 novembre 2025

Jeudi 11 décembre 2025

**La séance du conseil municipal du 18 septembre 2025 comprend
les délibérations du n°89-2025 au n°96-2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt et une heures et cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe	Absente	LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent